



Appel à projets RITM-BFC

2024

Réussir – Innover – Transformer – Mobiliser
en Bourgogne - Franche-Comté

www.ubfc.fr/excellence/ritm-bfc/aap/



UNIVERSITÉ de
FRANCHE-COMTÉ





3. Projets d'envergure

Budget global prévisionnel : 200 k€

Dans l'objectif d'inscrire le territoire Bourgogne Franche-Comté comme une référence de l'innovation pédagogique sur le plan national et international, RITM-BFC vise des transformations pédagogiques durables à l'échelle de l'ensemble du site. Dans cette perspective, RITM-BFC souhaite, *via* ce dispositif, encourager les projets permettant le **déploiement de pédagogies innovantes à une échelle collective. Cette échelle peut se situer *a minima* au niveau d'une équipe pédagogique complète, jusqu'au niveau de l'établissement ou de plusieurs établissements (en passant par le département, l'UFR, etc.).**

L'ambition de ces projets doit s'inscrire dans la politique des établissements concernés et/ou viser son intégration dans la politique des futurs établissements du site.

Les thématiques visées et les actions finançables par ce dispositif sont les mêmes que pour le dispositif « Nouvelles pratiques pédagogiques » (et détaillées dans la partie 1), à savoir :

1. **Liens secondaire-supérieur** pour favoriser l'orientation et la réussite à l'entrée dans le supérieur et renforcer la liaison -3/+3.
2. **Reconnaissance des acquis des étudiants** pour renforcer la culture de l'engagement et sa reconnaissance, en dépassant une vision disciplinaire et compétitive des études.
3. **Transformation des pratiques pédagogiques** pour permettre aux équipes pédagogiques de penser la formation de demain.
4. **Valorisation du lien formation-recherche** pour sensibiliser les étudiants à la recherche scientifique et les rendre acteurs de sa démarche et/ou sa médiation dès le 1^{er} cycle.
5. **OpenLabs** pour soutenir la création et le développement d'OpenLabs (fablabs, learning labs, etc.) dans les établissements partenaires.
6. **Formation tout au long de la vie (FTLV)** pour accroître l'activité FTLV par l'acculturation des acteurs et le déploiement de l'offre de formation continue dans les établissements partenaires.
7. **Enjeux de société** pour sensibiliser aux questions socio-écologiques : transition écologique et développement soutenable (TEDS), diversité et inclusion, esprit critique, arts et culture, appropriation de nouvelles technologies (IA, technologie quantique...).



Ce dispositif s'adresse spécifiquement :

1. Aux porteurs des **projets issus des précédents AAP/AMI/AAC RITM-BFC**, pour permettre un déploiement plus large d'un (ou plusieurs) précédent(s) projet(s) au sein de leur composante, ou vers d'autres composantes ou d'autres établissements sur le territoire BFC, voire à l'extérieur de ce périmètre.

Dans ce cas :

- **ses effets positifs pour le public visé devront avoir été évalués et seront explicités ;**
 - **la valeur ajoutée du nouveau financement et le passage à une échelle plus collective devront être clairement présentés.**
2. À de **nouveaux porteurs**, qui souhaitent développer un projet d'ambition collective, (et qui s'appuie ou non sur une expérimentation précédemment soutenue par RITM-BFC).

Priorité sera donnée aux projets qui bénéficient ou qui bénéficieront à plusieurs établissements, ou plusieurs composantes (UFR, école, IUT, ...).

Les équipes sont incitées à **intégrer des étudiants dès la conception** de leur projet, quand cela est possible.

Tous les champs disciplinaires peuvent être concernés et les projets permettant un décloisonnement des disciplines, des équipes, des services, des établissements sont particulièrement encouragés.

Chaque projet retenu dans ce cadre doit adhérer à la démarche d'expérimentation, d'évaluation et de dissémination des actions conduites.

Les projets retenus suivront ainsi une démarche de recherche/action avec la mise en place d'une **évaluation** complète qui devra s'appuyer sur les grands objectifs de l'AAP et les **objectifs d'apprentissage visés**, d'indicateurs de suivi - avec la perspective de rendre le dispositif **pérenne** au-delà de la phase d'expérimentation. Un **essaimage** devra être envisagé à l'échelle de la composante et/ou de l'établissement et/ou du territoire, et/ou au-delà.

Les candidatures seront évaluées par le Comité Scientifique et d'Évaluation (CSE) de RITM-BFC accompagné par des experts nationaux et internationaux.

En amont du dépôt de leur candidature, les candidats sont invités à prendre connaissance des critères évalués en consultant la **grille d'évaluation** correspondant à leur projet, téléchargeable sur le page <https://www.ubfc.fr/excellence/ritm-bfc/aap/>

Public visé : prioritairement, mais non exclusivement, étudiants de 1^{er} cycle universitaire (licence, BUT) ou équivalent en école d'ingénieurs ou de management, ainsi que les différents acteurs de la FTLV :

- étudiants ;
- stagiaires en FC (salariés, demandeurs d'emploi, ...) ;
- enseignants, enseignants-chercheurs et personnels des établissements ;
- entreprises.



Éligibilité des dépenses

La demande financière devra être en adéquation avec l'ambition du projet. Les porteurs sont fortement invités à se rapprocher de l'équipe (ritm-bfc@ubfc.fr) en amont du dépôt.

Les projets sont financés pour une **durée maximale de 3 ans**. Ils ne pourront pas démarrer avant le 01/09/2024, et ne pourront pas se poursuivre après le 31/12/2027.

Les dépenses devront avoir entièrement été réalisées (engagées et payées) au plus tard le 31/12/2027.

La demande financière du projet peut inclure :

- des dépenses de personnel :
 - pour des recrutements tels que des CDD, vacations, contrats étudiants, stages, etc.
 - pour des dépenses en heures complémentaires (pour des heures d'enseignement ou de reconnaissance d'investissement pédagogique et/ou coordination de projet, dans le cadre du référentiel d'équivalence horaire de l'employeur) ;
- des dépenses de fonctionnement (missions, achats de petit matériel et fourniture, prestation de service interne et externe, etc.);
- des dépenses d'investissement selon la définition interne de l'établissement.

Si le projet implique plusieurs établissements, et/ou plusieurs composantes/services/labos au sein du même établissement : un budget par établissement et par composante/service/labo au sein de ces établissements devra être présenté dans l'annexe financière.

Si le projet inclut dans sa mise en œuvre un accompagnement pédagogique d'un service de l'établissement : ce dernier devra être inclus dans le budget du projet et une lettre d'engagement du service concerné devra être jointe au dossier.

Un avis signé de la composante/service/labo est à renseigner pour chaque partenaire impliqué dans le projet.